

Sabine : [suite]

Autor(en): **Gueulette, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **15 (1877)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-184200>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bon mort ? » — Avoir un bon mort, cela signifie avoir un prédécesseur dont on puisse tirer bon parti dans le discours de réception et qui prête au développement soit en bien, soit en mal, qui puisse, en un mot, se détailler, se découper et se servir par tranches à l'auditoire habituel des solennités académiques. Il y a quelque temps, M. Charles Blanc avait un mauvais mort, un de ces morts trop discrets et moralement trop maigres qui se dérobent sous le scalpel, tandis que M. Camille Rousset avait un bon vivant, ce qui a interverti les rôles et porté tout l'intérêt du côté où il se rencontre le moins fréquemment : celui de la réplique.

SABINE

IV

La bonne nouvelle fut portée au jeune comte par une lettre de François de Talleyrand, prince de Chalais et échanson du roi, lequel servait Archambaud de son crédit à la cour. Ce noble protecteur lui faisait part en même temps des nombreuses démarches qu'il avait entreprises afin de lui assurer un héritage dont ses ennemis prétendaient le dépouiller. Il ajoutait que grâce à son influence, l'accusation de rapt et sacrilège en la procession avait été écartée et que, pour ce qui était de la trahison envers Charles VI, il avait réussi à séparer la cause du fils de celle de son père. En conséquence, le Conseil l'avait déclaré innocent et maintenu dans ses titres et domaines. Mais, pour confirmer ce jugement, il était urgent que le jeune comte se rendit à la cour où il ferait de sa personne acte de respect et de soumission. Après s'être réjoui comme il convenait de la bienheureuse lettre, Archambaud l'envoya tout de suite à Sabine et fit pareillement chaque fois qu'il en reçut de nouvelles, car son protecteur lui écrivit souvent dans le but de hâter son voyage, affirmant qu'il ne répondait pas du succès s'il différerait plus longtemps. Mais le damoiseau remettait sans cesse dans la pensée qu'il s'occuperait mieux de ses affaires et intérêts quand serait accompli le mariage qui lui tenait si fort au cœur.

Pour obtenir ce résultat, il dépêcha encore le père Jean auprès de Sabine et s'en fut, à la fin, la voir lui-même. Mais il trouva la jeune fille aussi troublée que par le passé, et quand il lui parla de ses projets, elle fondit en larmes et le supplia de renoncer à une alliance que lui interdisait sa naissance et sa fortune.

De longs jours s'étant encore écoulés sans que Sabine se montrât plus docile, le comte, fatigué de tant de résistance, commença de parler en maître; il s'irrita, s'emporta, et finalement déclara que ce mariage étant irrévocablement décidé, les obstacles ou empêchements que la jeune fille y apporterait ne serviraient qu'à lui attirer sa colère et à provoquer de justes représailles. Tel était le mécontentement de l'impérieux soupirant quand, un matin, son précepteur se présenta le visage chagrin et l'air contristé. — Qu'est-ce à dire, s'écria tout à coup Archambaud, me venez-vous apprendre quelque nouvelle disgrâce au sujet de Sabine? — Oui bien, reprit celui-ci. Tandis que fidèlement vous l'aimez, elle vous abuse par odieux mensonge, et refusant d'octroyer sa main à noble et haut seigneur, elle l'accorde sans vergogne à un impudent et obscur vassal.

Alors, le moine raconta qu'il avait découvert le secret de la fille de Bottas et, après avoir dévoilé à son maître son amoureux commerce avec Michel de la Chêze, il lui annonça que tous deux s'étaient fiancés et que leurs noces clandestines se devaient accomplir le lendemain, avant que ne fussent ouvertes les portes de la ville.

Transporté de rage à ce discours, Archambaud rugit comme un lion blessé et, d'abord, il conçut le dessein de massacrer tous ceux qui, d'action ou de conseils, avaient

participé au méchant complot. Mais le père Jean, ayant benoîtement baissé les yeux vers la terre, exhorta son disciple à la chrétienne mansuétude, insinuant que son zèle à le servir lui avait suggéré un moyen de châtier les coupables sans pour cela offenser Dieu par un gros péché d'homicide. Il dit alors qu'il avait gagné à prix d'or le gardien d'une porte; que ce dernier la tiendrait ouverte la nuit prochaine et que les témoins du mariage devant se trouver en petit nombre, il serait facile d'enlever Sabine avec l'aide de quelques soldats et de la conduire au château, où le ciel lui soufflerait bientôt esprit d'obéissance et de repentir.

Les hypocrites arguments du moine obtinrent l'approbation du jeune seigneur qui eut alors telle impatience de partir, qu'il ne prêta nulle attention à une dernière lettre du prince de Talleyrand, où celui-ci lui faisait pressentir de terribles représailles s'il n'accourait sur-le-champ.

Cependant, à peine l'aube avait paru qu'Archambaud, avec sa petite troupe, se tenait caché dans le voisinage de l'église, tandis que sur la dite place arrivaient les fiancés avec leurs témoins.

Le comte s'était bien promis de suivre les avis de son précepteur. Mais la vue de son rival excita si violemment sa fureur, qu'il se précipita sur lui l'épée haute et que, d'un grand coup, il l'étendit à ses pieds. En même temps, les soldats se ruèrent sur le cortège, lequel, poussant des cris de détresse, attira à son aide les curieux ou gens du voisinage. Chacun se disposa pour la bataille; mais d'abord on pourvut à la sûreté de Sabine en la transportant dans l'église qui était, comme on sait, asile inviolable. Cela fait, les hommes s'escrimèrent de leur mieux, à l'avantage cette fois des gens de Périgieux, dont le nombre augmentait de proche en proche. Malgré de courageux efforts, les assaillants commencèrent à reculer, à l'exception pourtant d'Archambaud, qui frappant d'estoc et de taille, eût infailliblement succombé sous le nombre, si le démon de la vengeance ne lui eût soufflé une infernale pensée. Soudain il suspendit ses coups et, rassemblant ses hommes d'armes, il leur commanda de charger Michel de la Chêze sur leurs épaules et de s'ouvrir un passage à travers l'ennemi. Cet ordre exécuté, lui-même il protégea la retraite, franchit la porte de la ville avec sa troupe et rentra dans son castel sans autre dommage. (A suivre.)

La livraison de février de la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse*, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants : I. François Deack et la Hongrie, par M. Louis Leger. — II. Journal d'un voyage en Turquie, par M. Alfred Gilliéron. (Deuxième partie.) — III. Qui se ressemble s'assemble. — Nouvelle de M. Melchior Meyr. (Deuxième partie.) — IV. Mahomet et le mahométisme, par M. Auguste Glardon. (Deuxième partie.) — V. Juste Olivier, par M. Eugène Rambert. (Deuxième partie.) — VI. Carlino. — Nouvelle, de M. J. Ruffini. (Deuxième partie.) — VII. Chronique parisienne. — VIII. Chronique italienne. — IX. Chronique anglaise. — X. Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,
à Lausanne.

L. MONNET.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Dimanche 18 février 1877.

Représentation extraordinaire :

Deux grandes pièces.

LA FILLE DU PAYSAN

Drame en 5 actes du théâtre de la Gaité.

Le spectacle sera terminé par :

MA NIÈCE ET MON OURS

Folie-Vaudeville en 3 actes.